

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 Juin 2025

*Ouverture de la séance à 20H 00 – 7 conseillers présents
(Christian PIERRE excusé, a donné pouvoir à Hélène GARCIER-RICHAUD)*

Mme le Maire a donné lecture du compte-rendu de la réunion du 19.05.2025. Aucune rectification n'a été demandée. La séance a été ouverte à 20h et M. Jean-Philippe DEMOULIN a été désigné comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

► Abattoir de SEYNE LES ALPES :

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a la possibilité d'acquérir des parts dans la SCIC Abattoir du Pays de Seyne. Dans la mesure où il s'agit d'un abattoir de proximité, favorisant le circuit court elle propose, pour soutenir l'activité des éleveurs du territoire, que la Commune acquière 20 parts (minimum) d'une valeur de 50 €, soit une dépense de 1 000 €. Le Conseil Municipal, après délibéré, accepte cette proposition à la majorité (1 voix contre et 1 abstention).

► Avenant au contrat de DSP de l'eau potable :

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat de DSP attribué à VEOLIA à compter du 01.08.2013 arrive à expiration le 31.07.2025. Dans la mesure où le transfert obligatoire de la compétence « eau » aux communautés de communes était prévu pour le 1^{er} janvier 2026, le renouvellement du contrat de DSP n'a pas été anticipé. Ce transfert obligatoire étant désormais annulé, Mme le Maire propose d'établir un avenant au contrat avec VEOLIA permettant de prolonger l'exploitation du service de l'eau potable jusqu'au 31 juillet 2026, afin de disposer du temps nécessaire pour la passation d'une nouvelle procédure de mise en concurrence. Le Conseil Municipal, après délibéré, accepte cette proposition à l'unanimité.

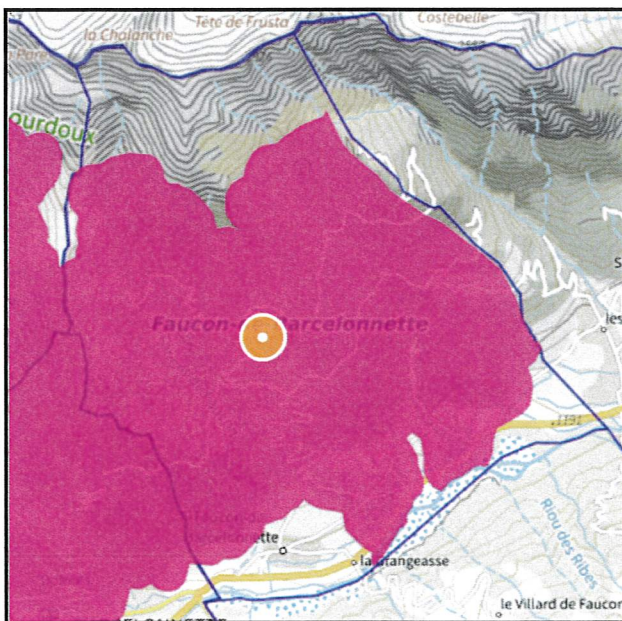
► Demande de subvention à l'Etat pour la rénovation des murs du cimetière :

Madame Le Maire propose à l'assemblée de présenter une demande de subvention pour la rénovation des murs du cimetière, car, notamment, l'absence de couverture en partie haute des murs favorise les infiltrations et le jointage entre les pierres se délite complètement. Le devis des travaux s'élevant à 12 566 € HT, elle propose de demander une subvention de 6 911 €. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

⇒ Questions et informations diverses :

- **Cabane du Parpaillon :** les travaux vont commencer avec du retard.
- **Panneaux signalétiques :** des panneaux indicatifs « Faucon » vont être installés aux Palissons et à l'Argile.
- **Vitraux de l'église :** Mme WILK, maître verrier, est venue sur place, accompagnée d'une collaboratrice et d'un ferronnier pour pouvoir établir un devis de restauration des vitraux cassés.

- **Travaux dans les appartements communaux** : la salle de bains d'un appartement a été entièrement refaite et l'installation des derniers radiateurs est en cours.
- **Recensement de la population en 2026** : il est prévu du 15 Janvier au 14 Février. Merci de réserver le meilleur accueil à l'agent recenseur !!
- **Photos** : une exposition d'une quinzaine de photos est prévue dans le village de juillet à septembre.
- **Remerciements** : plusieurs associations ont remercié la Commune pour leur avoir accordé une subvention, le Théâtre Durance pour avoir accueilli le spectacle de danse.
- **Transfert de la compétence « eau potable » facultative** : interrogée à ce sujet par la CCVUSP, la Commune confirme vouloir conserver cette compétence.
- **L'Association des Communes forestières** a interrogé la Commune sur d'éventuels problèmes liés à l'augmentation de la population de cerfs et chevreuils et la régénération des forêts. La société de chasse est en lien avec l'ONF pour gérer au mieux la cohabitation.
- **Création d'un centre aéré canin** : la commune a été sollicitée à ce sujet mais ne dispose d'aucun emplacement adapté à cette activité.
- **Affiliation du Syndicat mixte de l'Espace Lumière au Centre de Gestion CDG-04** : La Commune n'entend pas s'y opposer.
-  **Obligations légales de débroussaillage (OLD)** : Aux termes de l'arrêté ministériel du 20.05.2025, relatif au risque d'incendie, la Commune est désormais classée comme « *particulièrement exposée au risque d'incendie* ». Le zonage des OLD a été étendu à tous les massifs forestiers de la Commune augmenté d'une bande de 200m autour des forêts, soit la quasi-totalité du territoire de la Commune.



Rappel : L'OLD est un dispositif fondamental de la défense des forêts contre l'incendie. Prévue par le Code forestier, elle consiste à réduire les végétaux présents sur un terrain (branchages, feuilles...) pour diminuer le risque de propagation des incendies.

La séance est levée à 22 h 00